

Point de vue — Portrait — Logistique — Histoire — Reportage — Prévention — Personnel

**Reportage**

**BRES**

**Actualité**

**CODEX**

**Dossier**

**EXERCICE GVA 09**



## 2 Point de vue



par Jacques ANTENEN COMMANDANT DE LA POLICE CANTONALE

### UNE LONGUE ET EXEMPLAIRE CARRIÈRE

Promu au grade de lieutenant-colonel, Jacques Marchand prendra sa retraite au 31 octobre 2010, au lendemain du XIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

On le sait depuis peu, octobre 2010 marquera les esprits au sein de la Police cantonale vaudoise, mais pas seulement à cause du sommet de la francophonie dont j'aurai sans doute l'occasion de reparler dans un prochain éditorial.

Par décision du Conseil d'Etat, le Commandant Jacques Marchand quittera en effet ses fonctions de commandant de la gendarmerie à la fin du mois en question. Une page, mais une page importante de plus, va donc se tourner pour la gendarmerie vaudoise et, à travers elle, pour la Police cantonale vaudoise que j'ai à la fois l'honneur et le bonheur – mesuré chaque jour un peu plus haut sur l'échelle de la satisfaction personnelle – de diriger.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur l'importance de l'entourage direct d'un nouveau patron qui débarque dans une entreprise dont il doit forcément apprendre à connaître les modes de fonctionnement et les rouages.

Parmi les collaborateurs sur qui j'ai pu compter dès le premier instant, Jacques Marchand figure en bonne place. Le contact avec cet homme de ter-

rain, incarnant et défendant si bien les valeurs et particularités de la gendarmerie vaudoise, a été facile et agréable. Un climat de confiance et de compréhension s'est installé très rapidement, de manière à pouvoir régler efficacement les différents problèmes de gestion courante, mais aussi à poser quelques jalons pour commencer à définir ce que sera la gendarmerie de demain. Jacques Marchand aura toujours ma reconnaissance pour avoir joué un rôle essentiel dans mon intégration dans la maison, en particulier parmi ceux d'entre vous qui portent l'uniforme. Mes remerciements sincères et chaleureux vont à lui, en gardant bien sûr à l'esprit que la trop courte période durant laquelle nous aurons collaboré ne représente qu'une petite partie de sa longue et exemplaire carrière et de sa contribution au service de son corps, de son canton et de son pays.

La nature ayant horreur du vide, le poste de Commandant de la gendarmerie va donc être incessamment mis au concours. Le successeur de Jacques Marchand devra guider le corps durant la phase de réformes que doit vivre, par la volonté du peuple vaudois, la Police

cantonale. Ces réformes conduiront forcément à une redéfinition des missions de la gendarmerie, tant à l'intérieur de la Police cantonale qu'à l'extérieur de celle-ci, dans ses relations avec les polices municipales. Il est essentiel que le corps se reconnaisse dans son chef pendant cette période fondamentale.

Cela dit, et on ne le répétera jamais assez, le fait que des réformes et des redistributions de cartes – dont certaines nous sont imposées de l'extérieur – ne signifie en aucun cas que la Police cantonale d'aujourd'hui soit défailante ou insuffisante. A travers les visites que j'effectue presque chaque semaine dans les postes, centres, divisions et autres brigades, j'ai le sentiment que le service que j'ai la chance de diriger est des plus performants, qu'il démontre une compétence, une souplesse et une capacité d'adaptation bien au dessus de la moyenne. Je rencontre des gens motivés, conscients de faire un métier à nul autre pareil.

Je vous demande à tous de garder intacte votre motivation, votre confiance et votre foi en l'avenir. J'engage le pari que nous ne serons pas déçus.

## Sommaire

**4 Portrait** JULIEN CARTIER,  
ANALYSTE CRIMINEL

**5 Logistique** DE NOUVEAUX VÉHICULES

**6 Histoire** LES EXPERTS  
À L'ÉCOLE DE SHERLOCK HOLMES

**8 Dossier** L'EXERCICE GENEVA 09

**14 Partenaires** 144 URGENCES SANTÉ

**16 Actualité** CODEX  
VU ET VÉCU DE L'INTÉRIEUR

**21 Prévention de la criminalité** PUERO

Prévention et proximité en matière de délinquance juvénile

**25 Reportage** LA BRES

Brigade renseignements, étrangers et sécurité  
de la police de sûreté

**28 Personnel** PROMOTIONS  
ET RECRUTEMENT



**21** La prévention de la criminalité, objectif prioritaire de la Police cantonale vaudoise, a inspiré une nouvelle rubrique du Polcant info. Second volet de cette série, la présentation du réseau PUERO et son application concrète en ville de Gland.



**28** Retour en images sur la cérémonie des Promotions au 1<sup>er</sup> janvier 2010. **A découvrir dans notre prochain numéro** de juin, les photos de la cérémonie d'Assermentation qui s'est déroulée le vendredi 26 février 2010, sur la Place du Château, à Lausanne.



N° 76 | Mars 2010

### Rédaction

Jean-Christophe Sauterel  
rédacteur en chef

Olivia Cutruzzola:  
responsable d'édition

Marlyse Biderbost, Pierre-Alain Devaud, Bertrand Dubois, Pierre-Olivier Gaudard, Philippe Jatton, Nicholas Margot, Patrick Suhner

### Photographies

Sébastien Bovy, Jean-Christophe Sauterel, Nicolas Spring, Jessica Trost, Jonas Vernier, Carine Mattille, Jérémy Voita

### Mise en page

BIC (Florence D. Perret)

### Relecture

Anne-Danièle Reuss

### Impression et photolitho

Imprimeries Réunies Lausanne SA

### Abonnement

Revue distribuée gratuitement à tous les membres de la Police cantonale, aux polices vaudoises, aux polices de Suisse, aux autorités civiles et judiciaires cantonales et fédérales, aux partenaires privés et à nos annonceurs.

### Publicité

IRL SA  
Kurt Eicher, Arnold Krattinger  
Ch. du Closel 5, 1020 Renens  
Tél. 021 349 53 49  
kurt.eicher@irl.ch

### Contact

presse.police@vd.ch  
021 644 81 90  
www.police.vd.ch

© Police cantonale vaudoise  
Toute reproduction autorisée  
avec l'accord de l'éditeur



Paraît 4 fois par an  
Tirage 4000 exemplaires  
Tirage contrôlé par la REMF  
(3153 exemplaires)

**Editeur**  
Association de la Revue  
de la Police cantonale vaudoise

Centre Blécherette  
1014 Lausanne

## LES FEUX D'ARTIFICE DU DOCTEUR EN SCIENCES FORENSIQUES

Des étincelles pour éclairer le sombre univers de la grande criminalité. Voilà ce que fait surgir sur les écrans de ses ordinateurs l'analyste criminel Julien Cartier. Le désormais docteur en sciences forensiques de la brigade d'appui d'analyse et de coordination (BAAC) de la Police cantonale vaudoise parle aussi de feux d'artifice, à la vue du résultat des travaux de sa thèse de doctorat.



les interconnexions dans la grande criminalité. L'un des problèmes que pose l'analyse des listes d'appels téléphoniques obtenues via les opérateurs en télécommunication, est qu'elle génère de trop grandes quantités d'informations. « Il fallait trouver un moyen qui évite aux enquêteurs de se noyer sous ces

**V**isualiser les liens qu'entretiennent nécessairement entre eux les délinquants des réseaux de la grande criminalité via leurs téléphones portables, faire surgir sur les écrans des ordinateurs des policiers les connexions que les mêmes malfrats passent via la «toile», telle a été l'idée principale de la thèse de doctorat \* du jeune policier scientifique vaudois. Homme de terrain, Julien Cartier ne saurait se contenter que de recherches théoriques au sein d'un institut universitaire. Son parcours à l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne est jalonné d'expériences pratiques dans les différents corps de polices de sûreté romands. Au fil de cet itinéraire, et aujourd'hui afin de remplir son mandat consistant principalement à soutenir les limiers de la police de sûreté vaudoise, le docteur a développé sa recherche sur

milliers de données, pour ne retenir que celles qui font sens pour les enquêtes», explique-t-il. Une autre difficulté est que le crime organisé ne connaît pas de frontière. Et ceci bien qu'il fonctionne aussi en sous-réseaux et en liens de proximité. Cela alors que les diverses polices fonctionnent de manières plus cloisonnées. Cloisonnement encore renforcé en Suisse «grâce» à notre fédéralisme.

### UN SECOND ÉTAGE POUR JANUS

Heureusement les choses changent un peu. Ainsi avec la Police judiciaire fédérale mise en place en 2000 sont nées les bases de données DOSIS, puis JANUS. Cette dernière a pour point faible qu'elle ne retient que les faits avérés au terme des enquêtes criminelles. Avec sa thèse Julien Cartier démontre et esquisse la possibilité d'avoir un second niveau. Une sorte de mémoire vive où seraient enre-

### EN UN CLIN D'ŒIL...

#### Julien Cartier

Analyste criminel à la Division d'appui opérationnel (DAO) de la police de sûreté vaudoise.

36 ans.

**Son credo:** la rigueur scientifique alliée à la créativité pour toujours imaginer l'impensable.

#### Sur sa table de chevet:

le dernier numéro de *Science et Vie* ainsi que les romans policiers du Scandinave Henning Mankell et son inspecteur Kurt Wallander ou de la romancière Fred Vargas pour la littérature francophone.

#### L'affaire la plus passionnante:

un trafic international de communications téléphoniques, avec des ramifications jusqu'en Asie, qui a conduit des criminels à escroquer des millions de francs en quelques heures et qui a été jugé en Suisse.

gistrés les faits moins avérés, les ouï-dire ou les confidences, faits recueillis en cours d'enquêtes par les policiers. Ces éléments, parfois très significatifs pour les investigations, n'étant conservés dans une base de données d'enquête que durant le temps où ils font sens.

Il restait à trouver les logiciels et autres programmes informatiques faisant jaillir sur les écrans des policiers du pays les images reflétant les activités communicationnelles des délinquants. C'est ce à quoi s'est attelé l'analyste vaudois et son collègue Sébastien Capt.

Une activité qui suppose aussi un travail de formation et de soutien aux policiers de Suisse. A quoi, pour faire bon poids, Julien Cartier ajoute des publications et des conférences données avec des personnalités telles que les professeurs de l'École de sciences criminelles et l'Uni de Lausanne Pierre Margot et Olivier Ribaux ou le chef de la police de sûreté du canton de Neuchâtel, Olivier Guéniat.

B.Ds

\*Thèse de doctorat de Julien Cartier. «La recherche et la gestion des liens dans l'investigation criminelle: le cas particulier de la criminalité organisée».



## LA VOITURE DE L'ANNÉE 2009

pour les **Centres d'intervention régionaux de la gendarmerie**

Rendue plus racée encore par les lignes orange vif qui ornent ses flancs, compacte et avec quelque 260 chevaux sous le capot, la voiture de l'année 2009 s'est montrée la plus performante au terme de l'appel d'offres lancé par la Commission d'achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud. Une opération rondement menée par l'adjudant Jean-Philippe Jaquier, chef du matériel roulant de la gendarmerie.

**N**i hasard, ni tournus entre concessionnaires et pas davantage le fruit du battage publicitaire qui en a fait la voiture de l'année 2009; mais au contraire une procédure rigoureuse menée en vertu de la Loi sur les marchés publics (LMP). Voilà ce qui fait que huit Opel Insignia 2.8i Turbo 4x4 sillonnent depuis la fin 2009 le territoire vaudois à partir des quatre Centres d'intervention régionaux (CIR) de la gendarmerie.

### DES CRASH TESTS CONVAINCANTS

La LMP veut que, pour une opération dépassant 383 000.- francs, l'administration vaudoise procède à un appel d'offres. Jean-Philippe Jaquier a donc établi un cahier des charges pour cette partie du renouvellement de la flotte des limousines de son corps de police appelées à parcourir 80 000 km par année. Cinq cylindres au moins, 220 CV au minimum, vitesse de pointe de 210 km/h, accélération 0 à 100 km/h en

8,8 secondes et, en toiture, une rampe de signalisation dernier cri: telles étaient les principales exigences. Les garagistes concessionnaires ont l'habitude de visiter le site Internet [simap.ch](http://simap.ch), où figurent les appels d'offres de la Confédération et des cantons. Ils sont entre 6 et 8 en moyenne, à répondre à ce type d'appels, pour chaque lot mis en soumission.

Le prix compte pour 50% parmi les différents paramètres de l'évaluation. Les 50% restants sont répartis entre les qualités techniques du véhicule et de ses accessoires, les garanties et divers autres paramètres. « Nous avons aussi le souci de la sécurité pour nos collègues, c'est pourquoi les notes des différents modèles de voitures aux crash-tests effectués par les constructeurs et l'institut de référence Euro NCAP ont toute leur importance », souligne Jean-Philippe Jaquier. Au terme de l'évaluation, le Conseil d'Etat valide le choix.

### UN APPEL D'OFFRE EN BONNE ET DUE FORME

Il reste alors la possibilité, pour les concessionnaires dont l'offre a été écartée, de déposer un recours suite à la publication, dans la Feuille des Avis officiels et sur le site [simap.ch](http://simap.ch), du résultat de l'appel d'offres. Ils ont dix jours pour le faire. « Comme au terme des précédentes, il n'y a pas eu de recours pour cette opération », note l'adjudant Jaquier.

Pour un parc d'environ 300 véhicules (y compris motos, fourgons, etc.), la Police cantonale (gendarmerie, police de sûreté, services généraux) connaît un renouvellement d'environ 45 unités par année. Celles-ci étant réparties dans divers lots, en fonction des besoins des utilisateurs. Pour ce qui est des Opel Insignia, à raison de 65 000.- francs l'une, ce dernier renouvellement périodique aura coûté 520 000.- francs.

### PROMESSES TENUES

Depuis la fin de l'an dernier les quatre limousines Opel Insignia et les quatre breaks du même modèle font tous les jours la preuve de leur bonne adaptation aux missions de la gendarmerie vaudoise. Voilà qui leste ce titre de « Voiture de l'année 2009 », remis au terme des délibérations et essais conduits par 59 journalistes, experts du secteur automobile, issus de 23 pays.

B.Ds

## SHERLOCK HOLMES DÉBARQUE À LA POLICE CANTONALE !

L'exposition *Les Experts à l'école de Sherlock Holmes*, imaginée et montée par André Schori, ancien enquêteur et chef de brigade de la police de sûreté vaudoise, nous plonge dans l'univers passionnant de l'enquête criminelle. A découvrir à l'espace culturel du CB2.

Pour la police criminelle, tout commence par des événements tragiques. Cambriolages, attentats sexuels, crimes ou autres agressions... Il y a plus de 100 ans, l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne était fondé par le Professeur Rodolphe A. Reiss. Ce dernier entretenait d'étroites relations avec le Docteur Edmond Locard qui avait mis sur pied, en 1912, le laboratoire de police technique de Lyon. Quel rapport avec l'exposition ? Élémentaire mon cher Watson... ! Le Dr Locard, qui connaissait personnellement Conan Doyle, le « père » de Sherlock Homes..., avait déclaré un jour que « les méthodes du célèbre détective constituaient le fondement de la criminalistique ». Le fil rouge de l'exposition, qui marquait le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut de police scientifique en 2009, était tout trouvé : *Les Experts à l'école de Sherlock Holmes*.

### DES PRINCIPES D'INTERVENTION AVANT-COUREURS

En effet, il est clairement apparu que l'aspect historique de la vie et de l'activité du précurseur que fut Conan Doyle et des pionniers R.-A. Reiss et E. Locard devaient être prolongés par le développement de la police scientifique. D'ailleurs, les principes d'intervention de la police n'ont que peu changé depuis 1900 : préservation de la scène de crime et prélèvement des traces. Le traitement de ces traces et données techniques a, par contre, évolué comme le souligne le Professeur Olivier Ribaux de l'Institut de police scientifique :

« L'utilisation toujours plus systématique de nouvelles technologies amplifie les effets des méthodes inventées par les pionniers. Une grande quantité et diversité de traces sont recueillies et rassemblées toujours plus rapidement. Elles alimentent des banques informatisées de données mises en réseau (par exemple les bases de données de profils ADN). Leur exploitation bien maîtrisée, coordonnée et équilibrée à des fins de sécurité ou au profit de la justice, constitue le principal défi auquel la police scientifique est actuellement confrontée ».

### LES ENQUÊTEURS ÉTABLISSSENT LES LIENS NÉCESSAIRES

La police scientifique livre des résultats « bruts » : la semelle de la chaussure portée par M. X ou trouvée chez M. Y cor-



respond à celle relevée sur la scène de crime ; la douille retrouvée sur la scène de crime correspond à l'arme trouvée en possession de M. Z. Forts de ces constatations, les enquêteurs entrent en scène pour établir le lien entre la trace et l'événement puis, entre l'événement et l'auteur présumé.

L'exploitation des traces, comme les témoignages et les divers renseignements recueillis en cours d'enquête, voire les actes de procédure, ne consti-

### La Fondation Conan Doyle et l'association du musée Sherlock Holmes

En 1965, Adrian Conan Doyle, fils de Sir Arthur Conan Doyle, qui est le créateur du personnage de Sherlock Holmes, acquiert le Château de Lucens et crée un musée dans l'une des parties de la résidence. Des objets, meubles, tableaux, copies de manuscrits et souvenirs – accumulés par la famille Conan Doyle et transférés d'Angleterre en Suisse – prennent place dans le cadre magnifique du Château.

Après le décès d'Adrian et plusieurs changements de propriétaires, la Fondation Arthur Conan Doyle est désireuse de maintenir le musée à Lucens. En collaboration avec les autorités communales, elle trouve un local adéquat dans le bâtiment appelé La Maison Rouge, sis dans le vieux bourg.

La Fondation Arthur Conan Doyle a été fondée à Lausanne en 1965. D'une part, elle organise et finance les stages de policiers de la Metropolitan Police de Londres au sein de la Police cantonale vaudoise et ceux des policiers vaudois à Londres. D'autre part, elle a pour but, à travers l'association du musée entre autres, la mise à disposition de manuscrits et documents, objets et meubles justifiant d'un intérêt scientifique ou culturel dont elle est propriétaire.

tuent que des pièces d'un puzzle destiné à établir les faits et, si possible, la vérité.

L'enquête criminelle nécessite l'engagement de différents partenaires : police en uniforme, police scientifique (identité judiciaire et experts), enquêteurs, tous placés sous l'autorité d'un magistrat Juge d'instruction ou Procureur. Il s'agit bien d'un travail d'équipe!

L'exposition met en exergue ces divers éléments mais également l'importance de la photographie en matière de police technique. Elle se réfère aux travaux et à la définition du Professeur Reiss. Sur chaque laboratoire figure une photographie – en relation avec le thème traité – prise par le scientifique au début des années 1900.

Si Conan Doyle avait eu l'intuition de ce que serait la police scientifique, Messieurs Reiss et Locard en ont été les pionniers! A découvrir lors d'une visite de l'exposition *Les Experts à l'école de Sherlock Holmes*.

Olivia Cutruzzolà



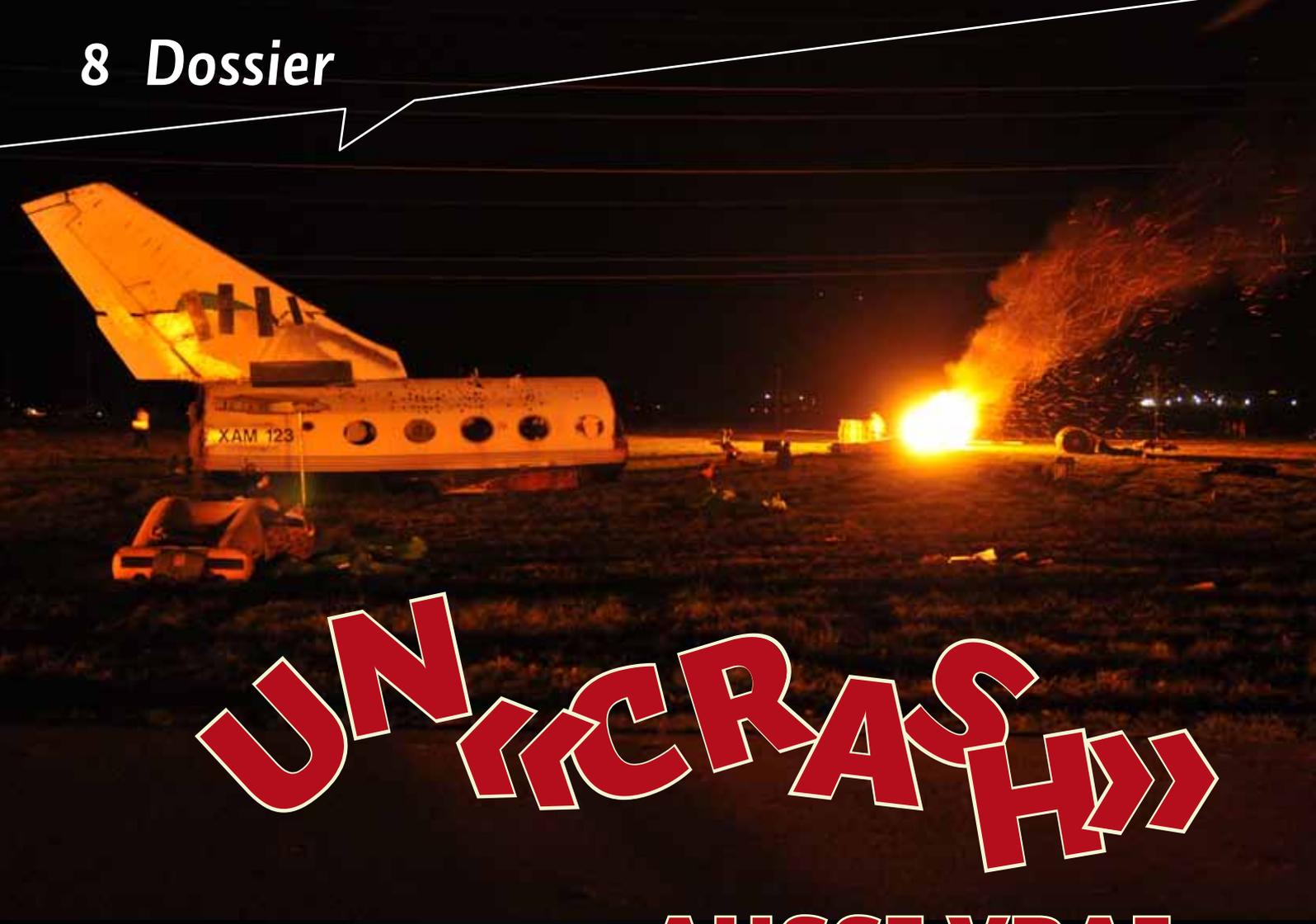
## Le nouveau musée Sherlock Holmes inauguré en juillet 2001

Le musée contient la plus grande collection anglaise sur le continent, d'une valeur culturelle immense. L'ombre du plus grand détective plane sur sa chambre de travail reconstituée, et sur les copies de documents qui l'ont vu naître, mais également sur les souvenirs, dont la table de la famille Doyle sur laquelle sont gravés les noms de nombreuses personnalités parmi lesquelles Winston Churchill et le Field Marshall Roberts, ou encore Charles Dickens. Le salon original de Sherlock Holmes et de son ami le Dr Watson situé au 221b Baker Street a été reconstitué avec exactitude tel que l'écrivain le décrit. L'atmosphère de 1897 à Londres est palpable : temps d'hiver brumeux en fin d'après-midi... Tout est d'époque, même les bruitages!

Si le musée connaît un réel succès auprès des fans de Sherlock Holmes, il n'en demeure pas moins qu'il doit vivre avec son temps et pouvoir présenter périodiquement aux visiteurs un cadre plus large, un autre point de référence voire un nouveau portrait de celui qui reste le plus célèbre des détectives : Sherlock Holmes.

Pour plus d'informations et adhérer à l'association : [www.lucens.ch](http://www.lucens.ch)





# UN «CRASH»

AUSSI VRAI  
QUE NATURE



Jeudi 26 novembre à 00:08, un avion de ligne, parti de Genève avec 93 personnes à bord, s'est fracassé sur les terrains des parkings du Paléo festival, à l'Asse au-dessus de Nyon. Scénario catastrophe pour l'un des plus vastes exercices du genre jamais conçu en Suisse.



# EXERCICE GENEVA 09

«**Y** sont entrain de mourir là-bas, qu'attendez-vous pour y aller!» Interpellée avec force par ce rescapé, l'ambulancière reste stoïque. Le champ où reposent les restes de l'avion disloqué et les victimes du crash, imbibé de 9 tonnes de kérosène, est une aire de danger. «Nous devons attendre que ce secteur soit sécurisé», tente d'expliquer l'ambulancière.

## HUIT MOIS DE PRÉPARATIFS

Volontaires ou professionnels, les uns et les autres ont pris avec beaucoup de conviction leur rôle respectif dans l'exercice «Geneva 09». Préparée durant 8 mois sous la houlette de Daniel Bolens, directeur de l'exercice et de Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) du canton de Vaud, la plus vaste opération de ce genre menée en Suisse aura été d'un puissant réalisme. Sur place, à l'heure du début de l'exercice, alors que la pluie se met à tomber, et que les flammes d'une dizaine de brasiers épars trouent la nuit, même les plus aguerris ont été pris aux tripes.

Première sur les lieux, une voiture de la gendarmerie et ses deux occupants ont ouvert le bal des sirènes et des

gyrophares. La scène du drame prend du relief à mesure que se déploient les éclairages des véhicules des pompiers de Nyon puis de ceux de l'aéroport international de Genève. Le tintamarre augmente encore avec le vrombissement du premier hélicoptère de la Rega, en phase d'approche et qui va se poser à proximité. Plus tard s'étire sur la route de l'Asse une longue colonne d'ambulances venues des cantons romands. Le camion conçu pour établir le poste médical avancé (PMA) est aussi à pied d'œuvre. Dans cette frénésie contrôlée, un homme, une lampe torche dressée au-dessus de lui, appelle les rescapés à le suivre.

Un peu à l'écart, des pompiers professionnels lausannois, venus en observateurs, émettent les premières remarques. «Y a trop de moyens feu et pas assez de moyens sanitaires», lâche l'un d'eux.

## FAUX CRASH, VRAIS PROFESSIONNELS

Au petit matin, le site apparaît plus désolé que jamais. Les inspecteurs de l'identité judiciaire de la Police cantonale vaudoise sont à l'œuvre depuis plus de 5 heures. Les mannequins figurant les dépouilles ou les «faux» restes humains



Le poste médical avancé est prêt à accueillir les blessés.

En haut : Au petit matin, les spécialistes de l'identité judiciaire et du DVI débutent leur travail d'identification des victimes et de préservation des traces pour l'enquête judiciaire.

## VRAIES FAUSSES BALAFRES

Tout sourire malgré sa vilaine, fausse, plaie noire et rouge au front, Jérémie partage sa bonne humeur avec ses camarades de l'école d'ambulanciers de Genève. Tous sont volontaires pour participer, en tant que vrais faux blessés, à l'exercice qui débutera dans 4 heures. Au collège de Chésereux, avant de manger, puis d'attendre, au frais, dans le champ de l'Asse, il a été maquillé par des militaires, spécialistes du grimage. «J'ai reçu des débris à la tête lors de l'explosion de l'avion et en tentant de m'échapper j'ai constaté que j'étais blessé aux jambes et au dos», relit-il sur le carton qu'il a attaché au cou et qui doit orienter les sauveteurs qui le découvriront tout à l'heure. Le jeune homme est content de participer à l'opération. «En tant que futur ambulancier c'est utile de se mettre à la place du blessé et de comprendre ainsi ce qu'il peut ressentir», fait-il remarquer. Autre jeune en formation d'ambulancière à Genève, Léna est aussi grimée. «Je suis curieuse de voir comment ça va se passer», lâche-t-elle. Venu d'Echallens, Gabriel est, lui, blessé aux jambes. Engagé de la protection civile il dit participer avec plaisir et ne craint pas le froid de la nuit qui l'attend sur le théâtre des opérations.

B.Ds



ont été balisés, des repères ont été déposés sur le terrain afin de préserver les traces de la scène du drame. Les photographes de l'identité judiciaire sont aussi opérationnels. Quelques autres spécialistes s'activent à proximité d'une remorque blanche frappée des lettres DVI (disaster victims identification) qui n'est autre qu'une morgue ambulante.

## TESTER MOYENS ET PROCÉDURES

L'objectif de l'exercice était de tester à l'échelle 1:1, la coordination des moyens et les procédures d'intervention des partenaires de la Protection de la population dont le Service de sécurité de l'aéroport de Genève, les services de défense incendie et secours vaudois, les cellules de crise des partenaires, les services sanitaires de plusieurs cantons romands, les services de police et gendarmerie et de la protection civile ainsi que la cellule de communication ORCA. Le tout chapeauté par l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'organisation en cas de catastrophe (ORCA).

En résumé près de 600 personnes, 150 véhicules et 4 hélicoptères étaient engagés aux côtés de 150 figurants (blessés, journalistes, etc., tous volontaires et bénévoles). A quoi s'ajoutaient une cen-



taine d'observateurs et d'évaluateurs. «Du jamais vu», avait-il été mentionné lors de la conférence de presse donnée une semaine avant l'opération. Ce qui n'a que peu perturbé son déroulement.

## UN EXERCICE ÉGALEMENT POUR LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT

Il est vrai que, le moment venu, tous ont joué le jeu avec conviction. Des blessés volontaires et maquillés pour la circonstance aux journalistes, vrais et faux, qui ont suivi les points presse, jusqu'à la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Elle qui était venue témoigner «sa sympathie aux familles des victimes au sortir de cette tragique nuit, tout en rappelant que le Conseil d'Etat mettait en œuvre tous les moyens disponibles pour limiter les conséquences de ce drame», lors de la conférence de presse marquant la fin de l'exercice qu'elle avait suivi depuis la première phase.

B.Ds



Jean-Christophe Sauterel, chef de la cellule communication ORCA et son remplaçant, Philippe Jaton, dans le feu de l'action!



## CELLULE PRESSE, ÇA DÉMÉNAGE...

Pour la première fois dans le cadre de l'organisation en cas de catastrophe (ORCA), la cellule presse et communication de la Police cantonale a été déménagée du centre de la Blécherette, sur le théâtre des opérations, ou presque. En effet, le commissaire Jean-Christophe Sauterel et ses attachés ainsi que les spécialistes communication de l'Etat-major cantonal de crise (EMCC-VD) et du service de la sécurité civile et militaire (SSCM) se sont retrouvés dans des locaux de la Ville de Nyon, sur la place du Château. Rapidement transformée en une bourdonnante ruche, la salle a été dotée d'un écran où s'affichait le journal des événements de l'opération sous des images d'une webcam installée à quelques dizaines de mètres de l'épave de l'avion de ligne.

A 0340 h. un premier communiqué de presse, en français et en anglais, a été rédigé. Il a servi à la documentation des journalistes participant aux conférences de presse successives. Il s'est aussi retrouvé sur le site Internet ([www.catastrophe.vd.ch](http://www.catastrophe.vd.ch)) mis en place par le web master de la Police cantonale, Nicolas Spring. Quatre communiqués, à chaque fois enrichis des informations les plus recherchées par les médias, mais aussi par les proches des victimes, ont été diffusés au fil de l'évolution de la situation. Y figuraient le nombre de victimes décédées, le nombre de survivants, les numéros d'appel des «hotlines» mise en place et l'évolution des premières investigations, recherches des boîtes noires, etc. Des observateurs ont aussi décryptés le fonctionnement des «communicateurs» de ce «Geneva 09».

B.Ds



## AVEC LE DIRECTEUR D'EXERCICE, DANIEL BOLENS

La barbe soigneusement peignée et une petite note de distinction dans la voix font de Daniel Bolens un colonel EMG à la retraite quelque peu atypique. A 60 ans l'officier supérieur aime à rester actif et indépendant. Parce que ça l'amuse et qu'ainsi il entretient encore ses liens d'amitiés et s'en crée de nouveaux, il a accepté le mandat de concevoir toute la préparation de l'exercice « Geneva 09 ». Alors que, sur le champ de l'Asse, se mettent en place carlingue, cockpit et empennage de l'avion disloqué, il résume sa tâche: « on met en scène la pièce mais ce n'est pas nous qui la jouerons. »

Une mise en scène au budget de 150 000.- francs, qui a tout de même pris 8 mois et a été marquée par une certaine inflation des partenaires. Services de santé publique, pompiers, protection civile, communicateurs: tous se sont dit que ce serait tout bénéfique pour eux de profiter de ce très vaste chantier pour mettre au point et mesurer l'efficacité de leurs moyens d'intervention et de leurs procédés de travail. Si la chose n'a pas pris l'allure d'une usine à gaz c'est un peu grâce à l'officier supérieur pulliéran, assez heureux de passer le témoin aux acteurs peu avant le coup d'envoi des opérations au soir du 25 novembre.

B.Ds

Daniel Bolens, le directeur d'exercice Geneva 09.

Le poste commandement engagement (PCE), centre névralgique des opérations de secours.





Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), satisfait à l'heure du bilan.

## MISSION ACCOMPLIE

Pas question de mettre en place une action de si grande envergure sans se donner les moyens de mesurer ses impacts et son efficacité. Pour cela une forte brochette d'observateurs et d'évaluateurs, dont certains venus de l'étranger, a été mobilisée. Au préalable, des critères avaient été définis. Inspiré d'accidents d'aviation d'ampleur similaire, survenus récemment à Amsterdam et Madrid, l'objectif était la maîtrise des opérations de secours, d'évacuation des blessés et de mise en place du dispositif d'identification des victimes et de préservation de la scène du drame et de ses traces. Le tout dans un laps de temps de 4 à 6 heures.

Un premier bilan a été tiré lors d'une conférence de presse donnée à Nyon par les principaux responsables, dont le chef du SSCM, Denis Froidevaux, au terme de l'exercice, quatorze heures

après la « catastrophe ». Avant cela le docteur Mathieu Potin, responsable du dispositif sanitaire, avait annoncé que les standards internationaux disant qu'il ne doit pas se passer plus de 4 à 6 heures entre le moment de la découverte du site du crash et la prise en charge et l'évacuation des blessés avaient été respectés.

« Tout exercice vaut pour ce qu'il montre qui fonctionne, mais aussi pour ce qu'il révèle qui dysfonctionne », a rappelé Roger Wütrich directeur technique de l'aéroport international de Genève (AIG). Et d'indiquer que, pour la cellule de crise mise en place à Cointrin, il fut, notamment, difficile de gérer la pression créée par les appels des familles des disparus. « La procédure d'alarme a connu un gros problème, de même que la trop importante proportion de véhicules lourds et une relative faiblesse des

moyens sanitaires sur place », a relevé Denis Froidevaux. Le patron de l'EMCC-VD (Etat-major cantonal de conduite) a aussi soulevé le problème posé par l'installation du poste médical avancé (PMA) à l'aplomb d'une ligne électrique à haute tension. Ce qui n'a pas été sans causer quelques désagréments pour la prise en charge des blessés par la noria d'hélicoptères mise en place. Mais dans l'ensemble l'exercice est positif. « L'un des arbitres internationaux, britannique, m'a dit que c'était l'exercice le plus complexe auquel il a assisté durant ses 30 ans d'activité et que le résultat était satisfaisant », a relevé Luc Amiguet, chef de la sécurité de l'AIG. « Exercice très largement réussi, même si certains points doivent être optimisés », a aussi fait savoir dans un communiqué l'Office fédéral de l'aviation civile.

B.Ds



Vincent Fuchs, directeur opérationnel d'Urgences Santé, et Eric Perroud, directeur de la fondation Urgences Santé.

«**U**rgences Santé, bonjour, ...» Plus de 250 fois par jour, la réplique résonne à Lausanne, rue César-Roux 31. Un petit appartement avec quelques postes de travail, au début de l'aventure, il y a une quinzaine d'années. Transformé depuis en une grande centrale d'urgences sanitaires aux moyens technologiques sans cesse modernisés! Malgré le stress et la pression palpables, l'atmosphère y est chaleureuse. En situation d'appel d'urgence, le moment est mal choisi pour se demander qui répond au bout du fil, et il paraît simple et naturel que des ambulanciers accompagnés d'un médecin débarquent à votre domicile ou qu'un hélicoptère se pose à proximité de voitures embouties, auprès desquels s'activent déjà des équipes de secours... Pourtant, rien n'est naturel et rien ne se fait d'un simple claquement de doigts!

L'effectif d'Urgence Santé compte 42 personnes, dont 35 régulateurs et régulatrices. Comprenez que 24h/24 et 7j/7, des professionnels de la santé sont

## URGENCES SANTÉ, BONJOUR ...

### La Fondation **Urgences Santé**

gère et exploite la centrale d'appels sanitaires urgents 144 et la Centrale Téléphonique des Médecins de Garde (CTMG). Elle développe de nombreuses collaborations avec la Police cantonale vaudoise, notamment la Centrale d'engagement et de transmission (CET).  
Présentation d'activités riches et variées.

à disposition des citoyens vaudois, mais aussi de l'enclave genevoise de Céligny et de la Broye fribourgeoise, soit un bassin de 750 000 habitants.

#### **CENTRALE 144**

Arborant un t-shirt rouge à l'effigie du 144, les régulateurs et régulatrices se partagent, au gré des disponibilités, les nombreux appels. Environ 250 par jour, soit 80 000 par année. 10 secondes, c'est le temps de réponse toléré. Chaque seconde compte. Des vies se jouent parfois... Accidents de la route, malaises cardiaques, chutes à ski. Autant de situations complexes et variées qu'il s'agit de prendre en charge rapidement. Trois quarts des appels concernent des cas de maladie, le quart restant les accidents de sport, de travail ou domestiques. Dans

le domaine de la santé, chaque maillon de la chaîne est essentiel! Et le premier maillon, c'est une équipe de femmes et d'hommes attentifs, précis, qui portent la responsabilité de l'évaluation correcte d'une demande d'aide, ou d'un appel de détresse et des moyens qu'ils décident d'engager. «Le premier travail consiste à effectuer un tri en fonction du degré d'urgence des appels mais également à donner des conseils de premiers secours à l'appelant, comme le massage cardiaque» précise Vincent Fuchs, directeur opérationnel d'Urgence Santé. Leur mission ne s'arrête pas à la mise en œuvre de moyens sanitaires adaptés, mais consiste à suivre les interventions jusqu'à leur clôture: les moyens sont-ils arrivés sur le site? Sont-ils suffisants? Le patient est-il arrivé à l'hôpital?

**CTMG – 0848 133 133**

La Centrale des Médecins de Garde est occupée par des infirmières et infirmiers centralistes qui ont déjà plusieurs années de pratique et d'expérience dans les soins. Véritables trait d'union entre le patient et les secteurs de garde médicale du canton, ils répondent à près de 400 appels quotidiennement. Ils sont de trois ordres : problème de santé chez un adulte, problème de santé chez un enfant et problème chez une personne âgée au travers de la réponse aux alarmes SECUTEL à domicile. La mission principale des centralistes est de proposer à l'appelant une solution adaptée à ses besoins. La première tâche consiste au tri entre les urgences vitales, alors transférées au

144, et les problèmes moins urgents. Une enquête téléphonique assez détaillée permet de graduer le type d'intervention sanitaire adapté à la situation : du simple conseil infirmier à la mobilisation d'un médecin traitant ou de garde. Des médecins répondants sont à disposition du personnel de la CTMG pour une recommandation bienvenue mais également pour le contrôle qualité du travail effectué au sein de la centrale. En plus de la gestion de toutes les demandes concernant les médecins de garde, elle gère également celles concernant les dentistes de garde du canton.

La Centrale Urgence Santé collabore très activement avec les trois autres centrales d'alarmes vaudoises que sont

la Centrale d'engagement et de transmission (CET) de la Police cantonale vaudoise et la Centrale d'alarmes et d'engagement de la police de Lausanne (117) ainsi que la Centrale de transmission des alarmes (CTA) feu (118). «Entre les centralistes, les contacts sont quotidiens pour des missions qui nécessitent une collaboration sanitaire ou un échange d'informations. 5% des appels d'urgences que nous recevons sont des appels transmis par les autres centrales. La collaboration est indispensable car nous oeuvrons tous pour le même objectif : le bien-être de la population» conclut Eric Perroud, directeur de la fondation Urgences Santé.

Olivia Cutruzzola

**TÉMOIGNAGES****Peggy V., 35 ans, régulatrice au 144**

En optant pour la centrale 144, mon but était de franchir la barrière !

Durant plus de 10 ans, j'ai œuvré comme ambulancière dans diverses entreprises sur le territoire lausannois. Usée par ces années de pratique au service des patients, je me suis offerte un rêve en partant une année à la découverte de l'Afrique. Les voyages sont ma grande passion. Je l'ai fait pour moi avant tout, pour y rencontrer des gens merveilleux. En revenant, je n'avais plus la motivation indispensable pour travailler dans les ambulances. J'avais envie d'explorer une autre facette du métier. J'ai donc saisi l'opportunité d'entrer au 144.

J'y suis depuis janvier 2009. Cela me plaît beaucoup. On y subit moins de pression et de fatigue physique, par

contre c'est très stressant psychologiquement ! Face à certaines situations, je suis démunie car je me heurte à la limite du téléphone. J'ai dû apprendre à parler différemment, à vulgariser au maximum. Notre langage doit s'adapter à l'état de la personne qui est souvent choquée et stressée à l'autre bout du fil. Une fois, j'ai assisté 45 minutes durant une grand-maman qui devait réanimer son mari, victime d'un malaise cardiaque en pleine forêt. Les sauveteurs ne parvenaient pas à localiser précisément le lieu du drame. Cela a été très fort et intense. Au terme de la mission, j'étais épuisée !

**Ewine L., 52 ans, régulatrice à la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG)**

Je travaille à la CTMG depuis 7 ans. Infirmière spécialisée en pédiatrie, j'ai été engagée pour mettre en place le service de réception des appels pour les problèmes de santé touchant les enfants. Le travail est très varié car chaque situation est unique. Nous devons être polyvalents. De plus, nous collaborons activement avec de nombreux partenaires, que ce soit la police, les médecins, les pharmaciens, les ambulanciers, ou autres. C'est très enrichissant ! L'ambiance au sein de l'équipe de travail est excellente. Nous

nous entraînons à chaque situation complexe. On n'a pas le droit à l'erreur ! Notre qualité d'écoute doit être très grande afin d'obtenir toutes les informations nécessaires de la part de la personne en demande. Notre capacité à bien cerner le problème et à engager les bons sauveteurs va contribuer à la prise en charge de qualité du patient.

Avec les années, je constate une nette détérioration dans les relations humaines. Je le regrette beaucoup. Aujourd'hui, les gens sont devenus intransigeants, impatientes, voire malhonnêtes pour certains, car ils estiment qu'ils paient suffisamment et que, par conséquent, tout leur est dû ! Certaines conversations téléphoniques ne sont parfois pas très agréables mais nous ne devons jamais oublier que nous sommes là, au service des citoyens.



## CODEX VU ET VÉCU DE L'INTÉRIEUR

Codex 2010 est le nom donné par le canton de Vaud à un vaste programme regroupant plusieurs réformes judiciaires initiées par la Confédération. Ce programme est conduit par le Service juridique et législatif, sous la supervision du Département de l'intérieur. Les objectifs de la Confédération sont d'unifier le système judiciaire suisse, de simplifier les procédures et de donner de meilleures garanties de transparence et d'accessibilité pour le justiciable. Le programme Codex 2010 comprend quatre volets : droit public, déjà en vigueur, procédure pénale, procédure civile et protection de l'adulte et de l'enfant. L'entrée en vigueur de Codex 2010 est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour la procédure pénale et pour la procédure civile.

Ce sont essentiellement les réformes liées à la nouvelle procédure pénale qui vont toucher la Police cantonale. La disparition des juges d'instruction au profit d'un seul et même procureur qui instruira les affaires puis soutiendra l'accusation devant les tribunaux pourra modifier certaines procédures dans les enquêtes de police. Le futur Tribunal des mesures de contraintes et l'appari-

tion de l'avocat « de la première heure » lors des auditions impliquera notamment la modification architecturale des salles d'audition et sans doute une augmentation des transferts de détenus. La possibilité d'étendre la garde à vue de 24 heures à 48 heures impliquera elle aussi des changements au niveau de la détention des prévenus : nourriture, douches, promenades.

Les pages qui suivent vont nous montrer plus en détails ce qui va changer et comment pour la Police cantonale vaudoise, au travers de témoignages et d'exemples concrets. On fera ainsi le point sur la situation actuelle des changements dus à Codex.

Denis Pittet



La transmission dans les 24 heures du premier rapport diminue drastiquement le temps consacré au contrôle...

### LES POLICIERS SERONT FORMÉS EN 2010

Les gendarmes, les inspectrices et les inspecteurs, ainsi que le personnel civil de la Police cantonale vaudoise bénéficieront d'un programme de formation Codex 2010 :

1. Formation en ligne de l'ISP pour tous les policiers suisses sur la nouvelle procédure pénale et ses conséquences.
2. Formation interne, dispensée par 8 gendarmes et 8 inspecteurs, sur l'adaptation des lois cantonales et instructions de police judiciaire à la nouvelle procédure pénale suisse.

La police de Lausanne, au bénéfice de toutes les compétences judiciaires, est intégrée activement à cette formation. Les travaux conduits dans le cadre de la réforme policière détermineront les aspects qui devront être abordés avec les autres polices municipales vaudoises.

**« AVEC CODEX,  
LE PROFESSION-  
NALISME  
DE LA POLICE  
N'EST PAS UN  
OBJECTIF  
MAIS UN POINT  
DE DÉPART ! »**

Jean-Claude Christen



Au sein de la Police cantonale vaudoise, une large réflexion est conduite depuis deux ans déjà sur les conséquences directes induites par la nouvelle procédure pénale.

**Entretien avec Jean-Claude Christen,**  
remplaçant du Chef de la police de sûreté.

Propos recueillis par Olivia Cutruzzola

**Jean-Claude Christen, en évoquant la nouvelle procédure pénale, le monde judiciaire vaudois parle de véritable révolution culturelle! Est-ce aussi le cas du point de vue du praticien de la police judiciaire que vous êtes?**

Oui c'en est une! Le Code de procédure pénal vaudois date de 1967, même s'il a subi depuis des modifications mineures. Dans l'esprit, il est sans doute le plus éloigné du code unifié qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Beaucoup d'autres cantons ont modifié leur procédure pénale, il y a dix ou quinze ans déjà, et sont donc plus en phase avec les exigences futures. Pour nous, il s'agit d'un «grand écart»!

**Quelles sont ces particularités vaudoises?**

D'une part, l'avocat de la défense n'intervient qu'au terme des investigations, soit plusieurs semaines ou mois après les faits. D'autre part, le

juge d'instruction peut aujourd'hui mettre un prévenu sous mandat d'arrêt durant 14 jours, temps que le policier va mettre à profit pour soigner ses investigations. Demain, un premier rapport devra être rendu dans les 24 heures au Procureur. Ce dernier disposera encore de 24 heures pour envoyer son dossier au Tribunal des mesures de contrainte qui devra confirmer ou non les mesures préconisées par le Ministère Public, en particulier la détention. En termes d'organisation de travail, cela change beaucoup de choses! Cette réforme va augmenter sensiblement les contraintes du ministère public, donc également celles du policier.

**Quelles ont été les réactions des inspecteurs et gendarmes qui oeuvrent sur le terrain?**

La première réaction fut quelque peu épidermique! C'est souvent le cas lorsqu'un changement important inter-

vient dans un cadre de travail connu et efficace... Je dirais donc que, dans un premier temps, les réactions ont surtout été émotionnelles!

**Et dans un deuxième temps?**

Nous avons saisi l'opportunité de remettre en question nos procédures de travail et d'améliorer certaines pratiques internes en décortiquant minutieusement toutes les activités réalisées quotidiennement par nos services (perquisitions, saisies, rédaction de rapports, séquestres, inventaires, etc.). Dès la fin 2007, nous avons impliqué tous les cadres intermédiaires concernés par la pratique de la police judiciaire et analysé avec eux les conséquences, y compris émotionnelles, que cette réforme allait avoir. La peur et le dépit se sont donc rapidement transformés en réflexions et examens approfondis de toutes les procédures internes que l'on devait changer. Des groupes de travail se sont formés pour travailler sur des thèmes précis mais également sur les incidences propres à chaque brigade. Les principaux thèmes traités ont été la transmission immédiate des écrits et des éléments de preuve, la qualité des actes et des moyens de preuves fournis par la police, la présence de l'avocat de la première heure (voir tableau de synthèse).

**A la lumière de ces réflexions, avez-vous déjà pris des décisions concrètes?**

Nous allons renforcer les équipes des permanences et améliorer l'encadrement afin de répondre aux exigences de la nouvelle loi. A l'avenir, l'Officier de service Sûreté ne pourra plus assumer seul la charge de travail toujours plus lourde. Un remplaçant et des cadres intermédiaires l'épauleront dans ses missions de coordination et de gestion des équipes. Cette mesure est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars dernier. D'autres mesures ont été ou seront prises au terme des travaux que le futur Ministère Public et la Police cantonale mènent ensemble depuis plusieurs mois.



## Interview de Jean Treccani, Juge d'instruction cantonal

Nommé juge d'instruction cantonal au départ de Jacques Antenen, lui-même amené à prendre les rênes de la Police cantonale, Jean Treccani pose un triple regard sur la réforme pénale du volet Codex: en tant que juge d'instruction, fonction appelée à disparaître avec le nouveau droit, en tant que membre du comité de pilotage (COPIL) pour la mise en place des réformes et, surtout, en tant que praticien du terrain.

# « LES PARTENAIRES ONT TOUT À GAGNER »

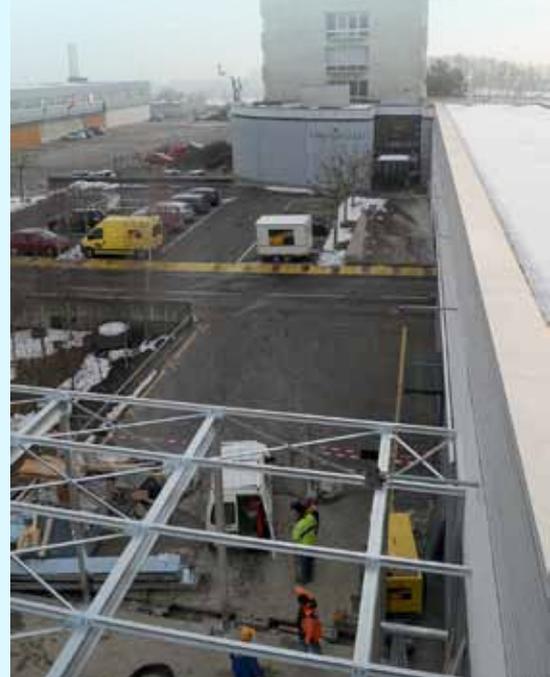
**A**u sein du COPIL, Jean Treccani se concentre surtout sur la retransmission des informations aux autres juges d'instruction, individuellement ou par l'intermédiaire des premiers juges. « Il y a beaucoup d'attentes de leur part, il s'agit donc de répondre à leurs interrogations face aux mutations qui nous attendent, notamment celle que je n'hésite pas à appeler le « choc de l'audience ». Il s'agit essentiellement de mettre en confiance ». Sa porte est ainsi toujours ouverte. Codex, c'est aussi quelques soucis, même si le juge d'instruction cantonal trouve « le changement excitant et positif ». Mais il craint la charge administrative induite par le nouveau code, que seule une informatique très performante saura soulager. Par ailleurs et par rapport au nouveau rôle des futurs procureurs, Jean Treccani pense que la personnalisation des débats ne pourra pas être évitée, avec des procureurs parfois très exposés dans les affaires médiatiques: « Les futurs procureurs pourront se prendre – pardonnez-moi l'expression – « quelques baffes » qui pourraient les amener dans les cas extrêmes à quitter leur charge, comme cela s'est déjà vu dans d'autres cantons. Du fait de la procédure unifiée en Suisse, de nouveaux avocats chevronnés viendront aussi plaider sur le territoire vaudois, avec un style parfois dur ou plus agressif qu'actuellement ».

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le volet pénal de Codex entrera donc en vigueur. A ce propos, comment voyez-vous changer ou évoluer le travail ou les missions de la Police cantonale, en particulier au niveau de l'enquête et par rapport à la disparition des juges d'instruction ou la présence de l'avocat de la première heure ?**

Il est toujours hardi de spéculer sans pratique et sans données objectives. Sur la base des renseignements reçus récemment par la Police cantonale au sujet de l'expérience d'un autre canton, je suis acquis à l'idée qu'il sera rarement fait appel à l'avocat de la première heure. En effet, pour la grande masse des cas du quotidien, pensez à l'ivresse

au volant par exemple, on ne voit pas le prévenu y aller de sa poche à la légère pour payer un avocat dont le rôle sera somme toute limité à ce stade de la procédure. Et l'avocat se chargera bien de lui conseiller d'éviter un déplacement inutile et coûteux, surtout en dehors des heures de bureau. De toute façon, hormis la perte de temps qu'induit l'attente de l'avocat sur place, je suis convaincu que sa présence n'aura qu'un impact anodin sur le déroulement de l'audition: nos policiers subissent une bonne formation professionnelle, leur résistance au stress est supérieure à la moyenne, ils ne se laisseront pas émouvoir par la présence de l'avocat, même virulent, j'en suis convaincu. En ce qui concerne la relation policier – procureur, je pense que ces partenaires y gagneront en qualité de collaboration. Il y aura nécessité d'échanges réguliers, du moins dans les affaires non routinières. Et si la procédure doit rester sous le contrôle du procureur, rien n'interdit que celui-ci recueille l'avis de l'enquêteur et définisse avec lui une stratégie, voire le contenu de la réquisition « précise » exigée de lui. Dans le canton de Vaud, cela se passera tout naturellement, car le magistrat instructeur est traditionnellement proche de la police. Et je vois bien le policier et le procureur partager une bière pour se consoler mutuellement de tels refus du Tribunal des mesures de contraintes...

Denis Pittet





Les gendarmes et inspecteurs de Renens prendront leur quartier dans ce nouveau bâtiment.

## Dès 2010, les locaux de police devront être adaptés à la nouvelle procédure pénale

Si l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale constitue une véritable révolution culturelle pour les praticiens vaudois, qu'ils soient magistrats ou policiers, elle amène un autre chamboulement de taille: les salles d'audition ne sont plus adaptées! 2010 va donc être le théâtre de nombreux chantiers à travers le canton...

Le nouveau code de procédure pénale suisse prévoit des droits renforcés pour la défense des prévenus. Dès sa première audition par le policier ou le procureur, le prévenu pourra se faire assister d'un avocat. De plus, durant la phase de l'instruction dirigée par le procureur, toutes les parties – prévenu et partie plaignante – et leurs conseils pourront assister aux mesures d'instruction. Cela exigera une logistique adaptée, particulièrement en termes de **salles destinées aux auditions et à l'accueil des avocats**.

La zone carcérale du Centre de la Blécherette va subir d'importantes transformations.

Les conséquences sont importantes pour la Police cantonale vaudoise qui doit procéder aux transformations. Elles s'échelonnent sur trois ans à compter de 2010.

- Les postes de Vevey, Morges et Yverdon-Les-Bains subiront d'importants travaux afin de renforcer les synergies avec les futurs ministères publics d'arrondissement basés aux mêmes endroits: agrandissement et aménagement des salles d'audition, agrandissements des locaux, voire nouvelles construction.
- 17 postes de gendarmerie décentralisés sont aussi concernés par des transformations plus ou moins conséquentes: agrandissement et/ou réaménagement des salles d'audition, éventuellement un déménagement dans des nouveaux locaux. 15 postes nécessitent quelques aménagements de sécurisation (matériel de bureau inadapté à une sécurité optimale, création/déplacement/suppression de cloisons, modification/changement de portes et fenêtres, etc.). Les travaux en question seront entrepris dans

### BÂTIMENT DE LONGEMALLE À RENENS

Les travaux de réaffectation de l'ancienne usine Kodak à l'avenue de Longemalle à Renens sont en cours. D'ici début 2011, la structure du bâtiment existant sera rehaussée de trois niveaux pour accueillir des bureaux et des locaux sur près de 24 000 m<sup>2</sup>. En outre, le lieu abritera le poste de gendarmerie et le groupe judiciaire de Renens, une zone de maintien sécurisé pour les prévenus en attente de leur comparution au Tribunal des mesures de contraintes, également basé dans le même bâtiment.

les postes importants de part leur effectif et/ou leur implantation géographique (postes de montagne).

- La zone carcérale du Centre de la Blécherette va subir d'importantes transformations. Deux salles d'audition adaptées aux normes Codex (voire encadré) seront créées, et les salles d'audition existantes subiront des adaptations. Il s'agira également de faire en sorte que les prévenus puissent séjourner jusqu'à 48 heures au sein de la zone carcérale. Les cellules subiront des adaptations et un espace «fumeur détente» sera aménagé. Les vestiaires du personnel seront agrandis de manière à accueillir le personnel supplémentaire requis par les nouvelles normes.

A noter que la planification détaillée des travaux à effectuer est actuellement en cours d'examen et de discussion entre le SIPAL (Service Immeubles, patrimoines et logistique du canton de Vaud) et la Police cantonale vaudoise.

### LA SALLE D'AUDITION « TYPE » SELON LES NORMES CODEX

Les locaux d'audition servent aux entretiens avec les prévenus, les témoins et les plaignants. Ils sont situés en zone police. Leur accès doit se trouver à proximité de la réception. Les locaux actuels, d'une surface moyenne de 7,5 m<sup>2</sup>, sont souvent configurés pour accueillir 3 à 4 personnes, à savoir deux policiers, si besoin un interprète et la personne entendue. Dès 2011, avec l'entrée en scène des acteurs de la défense, voire d'autres parties, ils devront recevoir en moyenne 6 personnes dans une surface minimale de 12 m<sup>2</sup>. La table du prévenu et de son avocat sera obligatoirement séparée de la table des enquêteurs.

## NOUVELLE PROCÉDURE PÉNALE, QU'EST CE QUI VA CHANGER DANS LA PRATIQUE ?

Thèmes	Avant 2011	Après 2011	Conséquences
<b>Instruction pénale</b>	Le Juge d'instruction dirige les opérations d'enquête pénale puis le Procureur peut, selon la gravité des affaires, soutenir l'accusation devant les tribunaux (double instruction)	Le Procureur dirige les opérations d'enquête pénale puis soutient l'accusation devant les tribunaux	Instruction contradictoire dès l'ouverture de l'enquête (présence de l'avocat)  Le même Magistrat est impliqué dans la totalité de la procédure
<b>L'enquête policière</b>	Sur la base d'une réquisition générale établie par le Juge d'instruction, la police rend un rapport de synthèse au terme de ses investigations (éléments de preuve, auditions, etc). * plusieurs semaines après les faits, qui sont reprochés au suspect	Sur la base de mandats d'investigation précis donnés par le Procureur, la police rend régulièrement et rapidement des rapports écrits (au fur et à mesure de la découverte d'éléments nouveaux). * rapport d'intervention au plus tard 24 h après l'interpellation du suspect * puis rapports réguliers en fonction des investigations complémentaires	L'avocat et le Tribunal des mesures de contrainte doivent être rapidement en possession des pièces du dossier (procès-verbaux et éléments de preuve), ce qui nécessite notamment une transmission rapide de la part de la police
<b>La qualité des actes et des moyens de preuve fournis par la police</b>	Le processus de transmission des pièces du dossier s'inscrit dans la durée, ce qui permet une vérification et un contrôle accru des informations transmises	La transmission dans les 24 heures du premier rapport diminue drastiquement le temps consacré au contrôle	Recours possible de la part de la défense contre les décisions et les actes de procédure de la police, notamment pour constatation incomplète ou erronée des faits
<b>Avocat de la première heure</b>	L'avocat de la défense n'intervenait qu'en fin d'instruction et au tribunal, soit quelques mois, voire années après les faits	Le prévenu peut demander, à ses frais, l'assistance d'un avocat dès la 1 <sup>re</sup> audition. Dans certaines circonstances (peine encourue importante), la présence du défenseur sera obligatoire	Intégration d'un acteur supplémentaire (organisation, permanence Ordre des avocats vaudois)  Nécessité de précision dans les éléments à charge

### CE QU'ILS OU ELLES EN PENSENT...

#### Christophe Schmidt, gendarme au CIR Bursins

Avec Codex, il s'agit de relever un nouveau défi où l'on verra l'importance d'établir rapidement les infractions qui peuvent être reprochées aux prévenus, d'avoir une bonne stratégie et psychologie dans les auditions d'enquête ainsi que dans la recherche de preuves matérielles. Cette procédure demandera également passablement d'adaptation et de souplesse au niveau du temps de travail.

#### Jean-Yves Lavanchy, chef brigade mineurs mœurs

La nouvelle procédure pénale contraindra les procureurs à s'investir davantage dans les investigations et à la diriger réellement. Nous allons y perdre une

part d'autonomie et notre métier d'enquêteur va évoluer en exécutants d'opérations de police, en prestataires au service des magistrats. Cette évolution risque de rendre notre travail un peu moins satisfaisant, par contre, je reste persuadé qu'on a à y gagner en terme de rationalité de travail. Nous pourrions mieux concentrer nos efforts sur nos missions principales.

#### Pascal Besson, chef groupe judiciaire d'Aigle

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, une réorganisation de notre système de permanence est à l'œuvre. Nous serons ainsi à même d'aborder plus sereinement ce nouveau cap. Ces quelques mois nous permettront d'opérer une bonne mise au point, de mesurer l'importance qu'il faudra accorder aux moyens scientifiques

puisque la « preuve technique » jouera un rôle primordial à l'avenir. Il s'agira en effet de présenter des arguments de poids au magistrat et surtout dans des délais courts; le service de l'identité judiciaire sera très sollicité.

#### Michel Gillieron, remplaçant du chef de poste à Renens et formateur Codex

Pour accroître, voire conserver la même efficacité dans l'élucidation des délits, la police devra s'adapter ou... subir! La solution pourrait bien tenir dans une nouvelle stratégie à adopter rapidement par le commandement de la Police cantonale. Si l'identité judiciaire et la brigade préventive sont renforcées, si une « brigade des flagrant délits » est créée, alors les contraintes nouvelles seront contrebalancées par des méthodes de travail novatrices, gages d'efficacité policière.

## PUERO, DE QUOI ON PARLE ?

Un réseau Puero, c'est...

- \* Travailler en réseau avec les Municipalités des communes regroupées autour d'un établissement scolaire et de son directeur
- \* Trouver ensemble des solutions communes à la délinquance et aux incivilités juvéniles
- \* Partager les responsabilités dans l'action
- \* Améliorer la cohérence des mesures prises

Concrètement, le réseau...

- \* Aborde tous les problèmes liés à la délinquance et aux incivilités juvéniles
- \* Cible et analyse les lieux de rencontres à problèmes
- \* Étudie et met en place des solutions avec l'aide de spécialistes
- \* Partage avec des responsables opérationnels de la gendarmerie et de la police de sûreté, les différentes possibilités d'actions pénales
- \* Bénéficie du concours de la division prévention de la criminalité pour mettre en place tout concept de prévention.

# PUERO

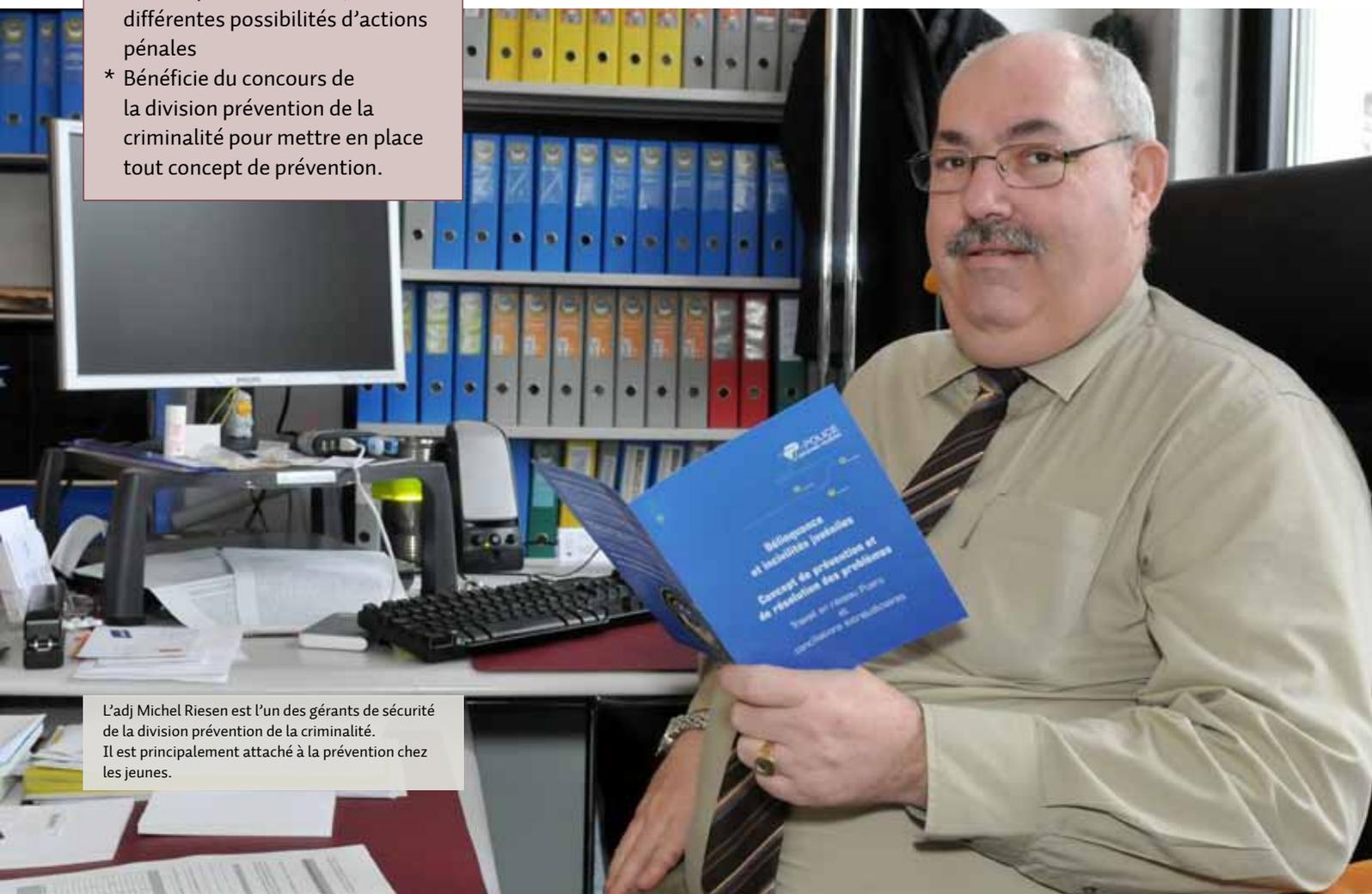
## Prévention et proximité en matière de **délinquance juvénile**

Une action en réseau entre citoyens, Police cantonale, autorités politiques, établissements scolaires et intervenants sociaux.

Depuis deux ans la division prévention de la criminalité de la Police cantonale, son chef, Pierre-Olivier Gaudard et ses six gérants de sécurité ont mis en place un modèle de prise en charge de la problématique de la petite délinquance et des incivilités juvéniles. De la simple soirée de partage à la plus codifiée « conciliation extrajudiciaire », les moyens à disposition des citoyens, des policiers, des politiciens locaux, des enseignants ou des travailleurs sociaux sont nombreux

et souples. Gérant de sécurité principalement attaché à la prévention chez les jeunes, Michel Riesen évoque sa récente action à Gland, commune vaudoise de près de 12000 habitants.

En premier lieu l'adjudant souligne le mérite de la commune de La Côte. Contrairement à d'autres localités où perdure la fausse idée que ce type de problème se règle spontanément, les autorités politiques de Gland ont choisi d'agir en faisant appel à la division prévention de la Police cantonale.



L'adj Michel Riesen est l'un des gérants de sécurité de la division prévention de la criminalité. Il est principalement attaché à la prévention chez les jeunes.



La place Les Laurelles, souillée, jonchée de bris de bouteilles, parsemée de seringues et résonnant tard le soir des bruyantes activités de ses occupants, avait été désertée par les mères et les petits enfants à qui elle était destinée.

### Témoignage d'un adolescent participant à la soirée du 2 décembre

#### MESSAGE REÇU

Philippe\* a 15 ans. Scolarisé en 9<sup>e</sup> année à Gland, il fait partie du groupe qui occupait régulièrement la place de jeux des Laurelles.

Avec ses potes, et son père, il a participé à la soirée convoquée par la Municipalité et animée par le gérant de sécurité Michel Riesen. « Il était en uniforme, pas agressif, mais ferme... » se souvient-il. « Il nous a parlé de son métier et nous a mis en garde à propos des drogues et du GHB. Je pense que c'était utile, j'ai appris des choses et pris note », relève-t-il avant d'ajouter qu'il ne s'est pas toujours senti entièrement concerné. « On a parlé de choses générales et assez peu de la problématique de la place des Laurelles. »

L'adolescent n'est plus retourné sur l'aire de jeux. Hiver oblige, il retrouve ses potes ailleurs. Selon lui les lieux de rencontres à disposition des jeunes de la commune ne sont pas accessibles à sa classe d'âge et il le regrette.

Pour son père, la soirée avait aussi du sens. « Cela permet de rappeler où sont les limites, notamment entre la réalité et les jeux vidéos ou Internet », note-t-il.

B.Ds

\*Prénom fictif

« Les communes fonctionnent souvent comme les familles. On évite de parler de ce qui va mal, et quand on se décide à sortir de sa réserve c'est qu'il y a le feu à la maison et qu'il est trop tard », relève, dans le langage imagé qui fait son charme, le gérant de sécurité. Il met ainsi en exergue que le cas de Gland n'a rien de particulier. Quelle commune du canton, ou quel établissement scolaire, peut se targuer aujourd'hui de ne pas être confronté au vandalisme, au racket ou autre forme de petites délinquances ?

Dans la commune de La Côte c'est une place de jeux pour enfants qu'un groupe de 15 à 20 adolescents squattaient. Certains d'entre eux étaient connus de la police pour divers délits (racket, usage de stupéfiants, dommages à la propriété).

Un peu désemparée, et au bénéfice d'un contrat de prestation avec la Police cantonale, la Municipalité a fait appel à la division prévention. Vu que certains des jeunes concernés étaient déjà aux prises avec le Tribunal des mineurs, il était inutile de mettre en place, dans ce cas, une procédure de conciliation extrajudiciaire (voir encadré).

Michel Riesen et le syndic Gérald Creteigny ont donc opté pour une séance d'information. Les adolescents concernés et leurs parents y ont été convoqués. Sur les 20 familles conviées, 15 sont venues à cette soirée de début décembre dernier à la maison de commune. « Choisir un terrain, neutre et discret est préférable; dans ces situations, dans des locaux scolaires, la police est encore perçue comme un corps étranger », remarque le gérant de sécurité.

Aguerri, au fait des règles prévalant dans les relations interpersonnelles lors de telles rencontres, le gérant est attentif à la manière dont les personnes vont se placer dans la salle, à leur pos-

ture, leur habillement et aux échanges entre eux, notamment entre parents et jeunes. « Le but n'est pas de moraliser ou de procéder à des remontées de bretelles, dont les ados n'ont rien à faire », sait Michel Riesen. Eviter le pédantisme, mais parler vrai quand même, l'exercice est parfois délicat. Devant l'écran de son « PowerPoint », le gérant rappelle les missions de la police. Il s'agit aussi d'aller plus loin. Introduire un esprit de conciliation, amener les participants, parents et jeunes, à dire ce qu'ils ressentent ou à évoquer leurs difficultés. Michel Riesen a mis en exergue les difficultés générées par l'utilisation inadéquate de la place de jeux. La salle n'est pas conquise d'emblée. Il arrive qu'un jeune se rebiffe ou manifeste son parfait désintérêt. « Ouais mais vous, la police, à part nous emmerder, que faites-vous ? », a interpellé un jeune glandois. « Alors je tente d'amener le débat sur la notion de respect mutuel et ça marche en général. Si ça n'apparaît pas dans le ton de la discussion, cela se vérifie souvent dans la posture de l'intervenant que je me dois toujours de vouvoyer », relève l'adjudant.

Plus généralement, l'adjudant a aussi évoqué les problèmes tels que le « happy slapping », le racket, la pédophilie via Internet.

Et comment sait-il que le message est passé ? « Il y a, en fin de soirée, les applaudissements des participants. Mais surtout les personnes qui nous tendent la main ou, mieux, nous confient qu'ils ont compris qu'ils avaient besoin d'aide dans la relation avec leurs adolescents. » Ce soir-là, quatre parents ont pris contact directement avec le gérant. Ne pas laisser tomber ceux qui ne se sont pas présentés, fait aussi partie de l'opération. Pour cela les cinq familles qui ne sont pas venues seront recontactées.

B.Ds

## Conciliations extrajudiciaires

### Avantages

- rapidité de l'action
- excellente mesure éducative
- contact direct des autorités communales avec l'auteur et les parents
- renforcement du maillage civique
- diminution des problèmes locaux
- allègement du travail de la justice (Tribunal des mineurs)
- possibilité de se faire rembourser des frais

### Inconvénients

- difficulté à mener la négociation (appui possible de la Polcant)
- suivi du jeune par un adulte
- charges supplémentaires pour la commune

## Modèle de Conciliation extrajudiciaire

<< Texte à mettre aux couleurs de la commune. >>

### Conciliation extrajudiciaire suite à un dommage commis

Brève description du dommage commis, avec la date et le lieu :

<< Il ne faut pas décrire le problème en termes juridiques mais simplement noter ce qui a été fait.

Ne pas oublier d'envoyer une copie à la BMM: >>

Identité de l'auteur :

<< Une copie par auteur >>

### Convention

La commune de ..... convient avec les parents de ..... qu'en réparation du dommage commis à son encontre, ce dernier effectuera ..... (nombre) heures de «travaux au service de la population» dans un délai échéant le ..... (2 mois maximum dès la signature de cette convention, car le délai légal pour déposer plainte en cas de non exécution du contrat est de 3 mois). Moyennant bonne et entière exécution du travail requis, la commune renoncera à faire valoir ses droits auprès de l'Autorité judiciaire pénale compétente. Cas échéant, elle s'engage à retirer la plainte déposée initialement.

..... fera l'objet d'une convocation adressée à ses parents.

Ainsi fait le ..... à .....

Pour la commune :

Le représentant légal :

Le syndic :

Le secrétaire :

Le mineur :

La personne qui effectuera ces travaux au service de la population assume l'entier des frais de déplacement de son lieu de résidence ou de séjour au(x) lieu(x) où il effectuera sa prestation.

Une copie de ce document est adressée à la Brigade des mineurs et mœurs de la police cantonale vaudoise (BMM).

## Exemple de Conciliation extrajudiciaire

**COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS**  
Municipalité Arzier-Le Muids, le 20 avril 2007

**Conciliation suite à un dommage commis**

Description :

Identité :

**Convention**

La Commune de Arzier-Le Muids convient avec les parents de XXXX XXXXX qu'en réparation du dommage commis à son encontre, ce dernier effectuera un travail d'intérêt public de 16 heures dans un délai échéant le 20 juin 2007.

Moyennant bonne et entière exécution du travail requis, la Commune renoncera à faire valoir ses droits auprès de l'Autorité judiciaire pénale compétente. Cas échéant, elle s'engage à retirer la plainte déposée initialement.

Ce travail d'intérêt public fera l'objet d'une convocation adressée à ses parents.

Ainsi fait à Arzier le 20 avril 2007.

Au nom de la Municipalité : Le syndic, Le secrétaire  
E. Herminet, Ch. Lambert

Le représentant légal :  
Le mineur :

NB : une copie de ce document est adressée à la Brigade des mineurs et mœurs de la police cantonale vaudoise

23, rue du Village - 1213 Arzier  
Tel: 027 266 23 36 - Fax: 027 266 24 84 - Email: arzier@arzier.ch - Site: [www.arzier.ch](http://www.arzier.ch)  
Réglement du lundi au jeudi de 7h30 à 11h30 et le samedi de 7h30 à 11h30

## Exemple de Conciliation extrajudiciaire

**COMMUNE DE BLONAY**  
Blonay, le 2007

**Conciliation extrajudiciaire suite à un dommage commis**

Description : xxx

Identité : xxx

**Convention**

La Commune de Blonay convient avec les parents de son fils en réparation de dommages commis à son encontre, qu'elle effectuera 3 demi-journées de «travaux au service de la population» dans un délai échéant le 2007.

Moyennant bonne et entière exécution du travail requis, la commune renoncera à faire valoir ses droits auprès de l'Autorité judiciaire pénale compétente. Cas échéant, elle s'engage à retirer la plainte déposée initialement.

Ce travail d'intérêt public fera l'objet d'une convocation adressée à ses parents.

La personne qui effectuera ces travaux au service de la population assume l'entier des frais de déplacement de son lieu de résidence ou de séjour au(x) lieu(x) où il effectuera sa prestation.

Ainsi fait le 2007 à Blonay.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le syndic, Le secrétaire

### LA CONCILIATION EXTRAJUDICIAIRE

Parmi les outils à disposition des gérants de sécurité et des communes figure la conciliation extrajudiciaire. Dans une convention liant la Municipalité aux parents ou au représentant légal d'un jeune auteur d'incivilités sont rappelés les dommages commis. Y figure aussi la réparation à laquelle s'engage le mineur sous forme de « travaux au service de la population ». Il est aussi convenu qu'une fois ces travaux exécutés, la commune renonce aux poursuites pénales qu'elle a pu engager contre l'auteur des dommages.

B.Ds

# 24 Prévention

*Gland a choisi d'agir, en collaboration avec la division prévention de la criminalité*



Gérald Creteigny, Syndic de Gland, a décidé d'agir en demandant le soutien de la division prévention de la criminalité de la Police cantonale.

**G**land, bourgade de presque 12 000 âmes, idéalement située entre Lausanne et Genève. «Les Laurelles», quartier où vivent 130 ménages, soit environ 190 personnes. Au cœur, une place de jeu, où parents et petits aiment à flâner et se divertir après les longues journées de travail. Pourtant, depuis de longs mois, un groupe de jeunes adolescents, âgés de 12 à 16 ans, en a fait son terrain de rencontre. Un espace «réquisitionné» par une jeunesse remuante où incivilités, déprédations, dommages à la propriété et autres troubles à l'ordre public semblent être devenus monnaie courante. De quoi exaspérer la population du coin. Problème réel ou sentiment exacerbé par quelques habitants intolérants vis-à-vis des jeunes? Pour en avoir le cœur net, le Syndic de la commune de Gland, Gérald Creteigny, a décidé de demander le soutien de la division prévention de la criminalité de la Police cantonale vaudoise.

Propos recueillis par Olivia Cutruzzola

## **Monsieur le Syndic, quels types de problèmes rencontrez-vous à Gland?**

Gland est un lieu de vie urbain et comme dans toute localité urbanisée, nous rencontrons des problèmes cycliques avec les jeunes notamment. Rien d'anormal, et rien de grave sur l'échelle des violences! Cependant, cela fait maintenant plus d'une année que nous enregistrons des plaintes de quelques habitants du quartier «Les Laurelles». Sensibilités exacerbées? Les autorités ont préféré «empoigner» le problème afin de trouver une solution satisfaisante pour tous. Car dans une telle situation, le pire c'est de ne rien faire.

## **Fort de ces constatations, qu'avez-vous entrepris concrètement?**

En collaboration avec la gendarmerie et le travailleur social de proximité, nous avons invité, dans un premier temps, toutes les personnes domiciliées dans le périmètre de cette place publique à une soirée. L'objectif était de vérifier le sentiment général de la population et d'échanger sur les problèmes rencontrés dans le quartier. Une cinquantaine de personnes ont répondu présentes. Nous avons pu constater une grande solidarité entre elles: les habitants du quartier en ont effectivement «assez» des nuisances récurrentes à cet endroit. Nous avons également profité de cette occasion pour rappeler le rôle précis de la police et son cadre de compétence. A l'issue de cette soirée, plusieurs décisions ont été prises: une présence plus marquée et visible des patrouilles de gendarmerie sur la place en question, l'identification systématique des jeunes qui «squattent» le lieu, la mise à ban de la place «Les Laurelles» entre 23h et 7h et une proposition de modification du règlement communal de police avec la réintroduction d'heures de rentrée pour les jeunes de moins de 16 ans ou scolarisés.

## **En quoi l'implication de la Police cantonale a-t-elle été importante dans ce processus?**

Pour faire en sorte qu'il fasse bon vivre dans une commune, ses autorités doivent collaborer de manière constructive et intelligente avec tous ses partenaires. C'est pourquoi nous entretenons de très bonnes relations avec les gendarmes du poste de Gland (voir encadré RIJ) et les gérants de sécurité de la

Police cantonale. En plus des rencontres régulières, nous n'hésitons pas à faire appel à la Police cantonale pour des actions de prévention. C'est ce que nous avons fait dans le cas précis. Un mois après l'organisation de la soirée avec les habitants des Laurelles, nous avons mis sur pied une rencontre avec les mineurs, identifiés dans le cadre des problèmes relationnels avec les habitants du quartier, et leurs parents. Pendant cette soirée, l'implication des membres de la gendarmerie, notamment le gérant de sécurité, a été très importante et vivement appréciée (voir page précédente).

## **Et la suite?**

Après les deux actions préventives menées à la fin 2009, nous avons constaté le retour au calme sur la place «Les Laurelles». Il s'agira cependant de faire le point avec l'arrivée de l'été et des beaux jours! Quoiqu'il en soit, nous avons posé les fondations d'une très saine et bonne collaboration avec tous les acteurs sociaux de la ville, que ce soit la Police cantonale, les travailleurs sociaux, les directions d'écoles et les animateurs. Nous voulons des résultats sur le long terme, le but n'étant pas de déplacer les problèmes mais bien de les régler.

### **RÉSEAU INTERDISCIPLINAIRE JEUNESSE (RIJ) DE GLAND**

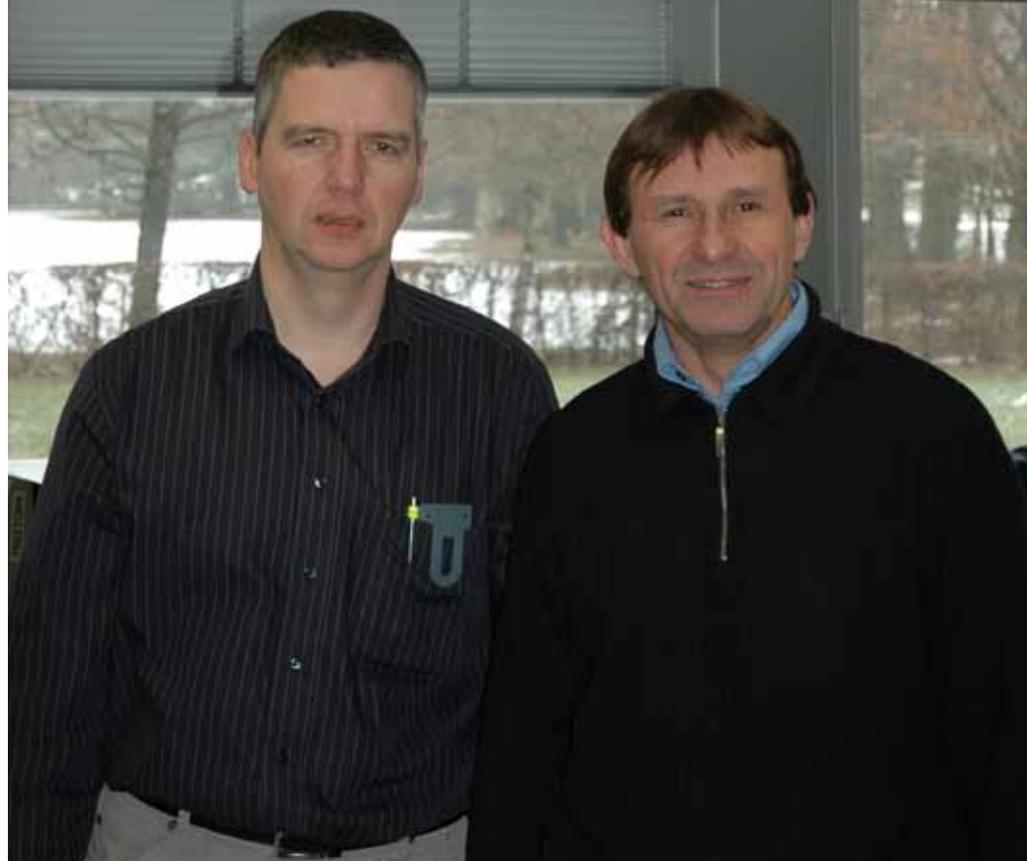
Le Réseau interdisciplinaire jeunesse (RIJ) est formé de représentants du Centre de Rencontre et Loisirs, d'un médiateur de l'établissement secondaire, du sgtm Billy Warpelin remplacé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010 par le sgt Hervé Perriard, du travailleur social de proximité, de la responsable de l'OPTI (Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion) et de la conseillère école-famille. Le réseau rassemble donc des professionnels en contact, dans et par leur pratique, avec les jeunes de la commune. Ses objectifs sont d'échanger sur ce qui se fait dans la commune, de dégager les thèmes et préoccupations en lien avec la jeunesse et de coordonner les actions de prévention. Il se réunit environ quatre fois par année.



Dublin Bureau

Les accords de Schengen-Dublin, principalement le volet qui autorise le renvoi des requérants d'asile dans le pays européen dit de premier accueil, donnent du fil à retordre à la brigade renseignements, étrangers et sécurité (BRES) de la Police de sûreté, conduite par Jacques Paturel.

Au point que, depuis l'automne 2009, les neuf inspecteurs de sa division «étrangers et renseignements» (ER) ont dû faire appel à des renforts d'autres brigades de la Police cantonale.



L'inspecteur Jacques Henchoz et l'inspecteur principal Jean-Luc Weber, chef de la division ER.

**LA BRES** *une brigade vaudoise mobilisée pour Dublin*

« **A**ujourd'hui, 80% de notre travail consiste à mener à bien des procédures de renvoi de requérants d'asile. Renvoi dans leur pays d'origine pour les uns, mais surtout, vers le pays européen où ils ont déposé une première demande d'asile », note l'inspecteur principal adjoint, Jean-Luc Weber, chef de la division ER.

Les accords de Schengen-Dublin ont été ratifiés par le peuple suisse, et le Conseil fédéral a mandaté l'Office fédéral des migrations (ODM) pour les faire appliquer. Dès lors les étrangers qui sont interpellés aux frontières du pays ou qui parviennent aux portes de centres de premier accueil, tel celui de Vallorbe, doivent donner les empreintes de leurs dix doigts. « Il suffit de quelques heures, grâce au fichier EURODAC, pour savoir si cette personne a déjà déposé une demande d'asile dans un autre pays européen », explique l'inspecteur Jacques Henchoz, répondant pour la police de sûreté vaudoise, du dossier « Dublin ». Si c'est le cas, les autorités font savoir aux requérants que leur demande n'a aucune chance d'aboutir en Suisse et qu'ils devront poursuivre leurs démarches dans le pays où ils ont déposé leur requête initiale et où ils devront être reconduits. Mais à l'inverse de la procédure d'identification par EURODAC, ceci ne peut se passer en quelques heures.

C'est un long processus administratif qui se met en place. Pour le canton de Vaud, il implique en cascade, l'ODM, le Service de la population du canton (SPOP) et la police de sûreté.

## REMPLIR NOTRE MISSION

En bout de chaîne, les policiers ont la délicate tâche de rencontrer les gens, parfois des familles, de les interpellier, de leur expliquer où en est leur procédure, et souvent de les accompagner au bas de la passerelle de l'avion qui va les reconduire là où ils n'ont pas envie de retourner. Alors, de part et d'autre, on ne se comprend pas toujours; tensions et émotions sont au rendez-vous. Pas facile de gérer tout ça. « Nous sommes là pour remplir notre mission, faire notre job, c'est parfois dur, mais nous savons aussi que les requérants ont été entendus et qu'ils ont pu faire usage des possibilités de recours à leur disposition, avant d'arriver au dernier stade de la procédure qu'est le renvoi », dit en subs-

tance, Jean-Luc Weber. S'ajoutent aux difficultés la très restrictive loi vaudoise sur les mesures de contraintes (LMC). Celle-ci veut qu'il ne se passe pas plus de 24 heures entre l'aurore où les intéressés sont interpellés dans leur appartement ou au centre où ils séjournent, et leur départ du sol suisse. « Une opération sur deux de ce type ne peut être menée à bien. D'autres cantons ont eux, jusqu'à 96 heures pour procéder au renvoi » souligne l'inspecteur principal adjoint.

## LES AUTRES REFOULÉS

Mais la BRES ne prend pas seulement en charge les étrangers concernés par les accords de Dublin. Trois autres catégories de personnes en délicatesse avec les règles sur le séjour des étrangers sont concernées. Ce sont: 1. Les requérants déboutés et en fin de procédure; 2. Les étrangers en situation irrégulière en Suisse (clandestins, prostituées, etc.); 3. Les étrangers délinquants arrivés au terme de leur incarcération. Ceux-ci sont alors frappés d'une mesure de renvoi puis d'une interdiction d'entrée en Suisse, voire dans la zone Schengen. Pour autant qu'ils soient issus d'un pays ayant signé un accord de réadmission, ils doivent alors y être reconduits.

Pour ces derniers s'applique la procédure dite DEPU (Départ contrôlé à la frontière). Dans le canton de Vaud, au terme de leur emprisonnement et après un passage chez le Juge de paix, les concernés sont transférés au Centre de détention administrative genevois de Frambois. Sur la vingtaine de places que compte le Centre, huit sont réservées à des pensionnaires dépendant de l'Etat de Vaud. Enfin arrive l'heure du renvoi. Les agents remettent alors la personne en partance aux policiers genevois dans les locaux de l'aéroport de Cointrin.

Si les choses se passent sans encombre, le refoulé – qui a pris place dans l'appareil avant les autres passagers – est reconduit dans son pays par un vol de ligne normal. Mais s'il refuse d'embarquer en manifestant son hostilité (cris, dénudement, etc.), le commandant de bord peut parfaitement refuser ce passager qui provoque un scandale. La personne est alors raccompagnée à Frambois. Intervient alors la procédure dite DEPA au cours de laquelle l'individu est raccompagné par deux inspecteurs sur un vol de ligne normal dans son pays.

## LES AUTRES MISSIONS DE LA DIVISION « ETRANGERS ET RENSEIGNEMENTS »

Si l'inspecteur principal adjoint Jean-Luc Weber estime que, depuis l'an dernier, 80% des activités de sa brigade relèvent des accords de Dublin, ses hommes n'en continuent pas moins d'assurer d'autres missions. Il s'agit, notamment, des enquêtes sur les filières de vols ou de fabrication de faux passeports et des investigations touchant aux activités des réseaux de passeurs d'étrangers. Les inspecteurs de la Division ER se chargent aussi des opérations d'extradition et de rapatriement de personnes ayant commis des délits en Suisse et interpellées à l'étranger.

Une fois encore, en cas de refus de l'intéressé de coopérer, ou du commandant de bord de le prendre en charge, retour à Frambois.

## ULTIME ÉTAPE

S'ouvre alors le volet ultime, soit le vol spécial affrété par la Confédération. Il en coûte près de Fr. 100 000.– par vol. « Cela reste moins cher que le prix des détentions en centre spécialisé », remarquent certains. Annuellement, une vingtaine de ces vols emportent des personnes dépendant de l'administration vaudoise. Ici c'est le DARD (Détachement d'action rapide et de dissuasion) qui prend en charge les personnes parfois complètement entravées, jusqu'à Kloten. Dans l'avion, chaque « renvoyé » est accompagné par deux agents spécialement formés aux méthodes de contentions comme aux techniques de premiers secours. Au préalable, l'ODM a fait établir des laissez-passer avec les pays concernés. Malgré cela, il arrive parfois que les choses se passent mal. L'automne dernier, à Lagos, l'inspecteur Jacques Henchoz faisait partie du vol qui a vu les policiers locaux recevoir très froidement les policiers helvètes. « Ils n'ont pas hésité à prendre la défense de leurs compatriotes », se souvient Jacques Henchoz, assez heureux que l'événement se termine sans gravité.

B.Ds

## FORMATIONS SPÉCIFIQUES

Afin de mener à bien les missions de renvoi de personnes, les policiers vaudois volontaires suivent une formation complémentaire d'agent d'escorte. Le cours « Passagers 2 » dure une semaine au Centre de formation de la police genevoise. Les agents sont instruits à propos de la législation sur le renvoi des étrangers et les accords Schengen-Dublin. En marge de cours de self-défense, d'arts martiaux, de tir et de premiers secours, ils mettent en pratique les méthodes de contention complète (jambes, mains et tête casquée). Cette formation de base peut être complétée par celle de « Team leader ». A son terme les policiers assureront, lors des vols spéciaux de rapatriements, le rôle de liaison entre l'équipage du cockpit et les passagers.

## LE CENTRE DE DÉTENTION ADMINISTRATIVE DE FRAMBOIS

A quelques kilomètres de l'aéroport de Cointrin, le Centre de détention administrative (CDA) de Frambois héberge entre 20 et 30 personnes en attente de renvoi. « La grande majorité d'entre-eux ont un passé pénal parfois lourd. Ils ont purgé leur peine et ne sont donc pas incarcérés ici en fonction de leurs délits mais en attente de quitter la Suisse. Dès lors ils sont pour nous des pensionnaires », relève Inès Bocco, directrice-adjointe. « Notre objectif est de réussir le renvoi », précise-t-elle. « C'est le cas pour 87% d'entre-eux; le 13% restant est libéré car leur renvoi n'est pas réalisable pour toutes sortes de raisons. Ils ont alors l'obligation de quitter le territoire suisse dans les 48 heures ».

Barbelés, grilles aux portes et fenêtres, cellules verrouillées et agents de détention en service, le centre a tout d'une prison. Les internés sont en cellules de 21h à 8h. Le reste du temps ils ont accès aux locaux communs, pour la plupart sous surveillance vidéo. Les hommes apprêtent eux-mêmes leurs repas. Chaque ethnie prépare ses plats. La grande majorité vient d'Afrique centrale ou subsaharienne. Quelques Balkaniques et Nord-africains sont aussi pensionnaires. Outre la cuisine, chacun peut pratiquer du sport et des activités au sein d'un atelier artisanal. Les uns et les autres assument aussi les travaux de blanchisserie et d'entretien du bâtiment. « Cela contribue à la constitution d'un petit pécule important pour eux. Rentrer au pays avec, ne serait-ce que quelques centaines de francs, est toujours plus facile que d'y retourner totalement démuné. Parce que, dans ces cas, ils seront complètement déconsidérés par leur famille », souligne un agent de détention.

Sur les 20 à 25 places que compte le Centre, un tiers environ est à disposition du canton de Vaud selon le Concordat qui le lie à Genève. Le coût de la journée est de Fr. 260.- par occupant. Quant au taux d'occupation moyen, il est de 105% et la durée moyenne de séjour des internés est de 35 jours.

## DUBLIN – VAUD EN CHIFFRES

- \* L'an dernier l'ODM a fait pour le canton de Vaud 360 requêtes pour autant de personnes à reconduire dans le pays de premier accueil.
- \* 166 personnes ont été refoulées.
- \* 144 sont soit disparues, pas parties ou ont refusé de s'en aller.
- \* 50 sont des cas spéciaux (autres cantons, familles, etc.).
- \* Début janvier 2010, 200 requêtes de l'ODM étaient en attente.
- \* En Suisse, en 2009, 1220 personnes ont fait l'objet d'une demande de réadmission.

**Un métier dans la police.  
Une vie mieux remplie.**



Rendez-vous sur [www.policier.ch](http://www.policier.ch)

 **POLICE**  
cantonale vaudoise